

✉ Newsletter Transfer

✕

Dans notre newsletter, nous vous informons toutes les trois semaines des nouveaux articles publiés dans Transfer. L'abonnement est gratuit ; vous pouvez le résilier à tout moment sans formalité.

Nom

Nom

Adresse e-mail

Adresse e-mail

Langue de la newsletter

Deutsch

Français

Italiano

 Je m'abonne à la newsletter gratuite

Abonner

Je partage l'avis de Tellenbach <sup>[1]</sup> sur l'importance des examens pratiques telle qu'il les présente (examens pratiques, travaux de clôture, travaux d'approfondissement et travaux pratiques individuels). En ce qui concerne les examens écrits qui contrôlent les acquis de l'enseignement des branches professionnelles et de l'enseignement de la culture générale, j'aimerais ajouter une ouverte qu'il ne faut pas négliger. La réussite de ces examens peut être mise dans un objectif plus large que la seule obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou d'un certificat fédéral de capacité (CFC), car ils mettent en avant le concept de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie. Un CFC permet de débiter une maturité professionnelle ou une école supérieure.

Mon argumentation se base sur 20 ans de travail dans le commerce de détail en tant que cadre chez Coop, expert aux examens pratiques, enseignant en école professionnelle et aux cours interentreprises. Cet article est construit en suivant les quatre arguments de Tellenbach, tournés sous forme de questions, avant de conclure par une proposition de solution.

## Argument n° 1 : Les examens finaux opèrent-ils une sélection au bon moment ?

✉ Newsletter Transfer

✕

Dans notre newsletter, nous vous informons toutes les trois semaines des nouveaux articles publiés dans Transfer. L'abonnement est gratuit ; vous pouvez le résilier à tout moment sans formalité.

Nom

Adresse e-mail

Langue de la newsletter

Deutsch

Français

Italiano

 Je m'abonne à la newsletter gratuite

Abonner

## Expertise professionnelle

Je partage l'hypothèse implicite posée par Tellenbach selon laquelle « un ou une élève qui réussit ses examens pratiques a prouvé qu'il ou elle avait les qualités requises par la profession ; la pratique est la discipline reine dans la procédure de qualification ». C'est également le discours que je tiens avec mes collègues expertes et experts lors des expertises des examens pratiques, car la pratique indique l'employabilité des apprenties et apprentis. Mais dans ce moment-là, avec mon regard d'expert, je n'ai qu'une vision incomplète des compétences des apprenties et apprentis.

**La procédure de qualification doit certifier plus que l'employabilité, car celle-ci peut être atteinte par l'expérience comme le font les employées et employés non qualifiés.**

La procédure de qualification doit certifier plus que l'employabilité, car celle-ci peut être atteinte par l'expérience comme le font les employées et employés non qualifiés. Ainsi, la procédure de qualification doit également couvrir les connaissances acquises durant les cours interentreprises et l'école professionnelle afin de dépasser le niveau de l'employé compétent du point de vue des compétences procédurales pour atteindre le statut de professionnel ayant un regard sur ses pratiques.

Restreindre l'évaluation aux compétences procédurales en entreprise, c'est-à-dire

✉ Newsletter Transfer



Dans notre newsletter, nous vous informons toutes les trois semaines des nouveaux articles publiés dans Transfer. L'abonnement est gratuit ; vous pouvez le résilier à tout moment sans formalité.

Nom

Adresse e-mail

Langue de la newsletter

Deutsch

Français

Italiano

 Je m'abonne à la newsletter gratuite

Abonner

## CONCLUSION :

Sur cet argument, je rejoins l'avis de Tellenbach : un examen focalisé sur des connaissances linguistiques, de plus hors contexte, présente le risque de faire aboutir les apprenties et apprentis à une note insuffisante. Et ceci indépendamment de leurs connaissances professionnelles.

Afin de montrer que cet argument est en cours de résolution par une solution très élégante, je vais prendre l'exemple de la réforme de l'ordonnance du commerce de détail réalisée en 2022. Le plan de formation qui était basé sur les « matières et les objectifs d'apprentissage » est passé à une formation basée sur les « compétences opérationnelles ». Ainsi, les cours anciennement intitulés « langue nationale », « langue étrangère », « économie », etc., sont devenus : « gestion des relations avec les clients », « gestion et présentation des produits et prestations », etc.

Ceci change la manière de concevoir la matière à dispenser. Ce ne sont plus la langue nationale, la langue étrangère ou l'économie qui sont enseignées en périodes indépendantes les unes des autres, mais, par exemple, la gestion des relations avec les clients. Ce thème, dans le commerce de détail, est au cœur du métier. Ainsi, les enseignantes et enseignants de branche déconstruisent leur matière (langue nationale, langue étrangère ou économie) pour enseigner les connaissances selon les besoins du métier (la gestion des relations avec les clients). Cette méthode permet

✉ Newsletter Transfer

✕

Dans notre newsletter, nous vous informons toutes les trois semaines des nouveaux articles publiés dans Transfer. L'abonnement est gratuit ; vous pouvez le résilier à tout moment sans formalité.

Nom

Adresse e-mail

Langue de la newsletter

Deutsch

Français

Italiano

 Je m'abonne à la newsletter gratuite

Abonner

dû se présenter à l'examen. Deuxièmement, les « cas incertains » dont la chance ou l'état de santé du jour de l'examen sont des critères déterminants selon les termes de Tellenbach. Celui-ci ajoute que ces élèves sont les seuls responsables. Je préciserai que les résultats des examens écrits sont, dans les deux cas, rarement une surprise. Mais le plus important est que ces notes sont combinées avec les résultats des bulletins antérieurs. Ainsi, ces examens écrits ne sont pas à eux seuls, à l'image d'une guillotine, ceux qui décideront ou non de la réussite finale ; celle-ci dépend d'un assemblage complexe entre examens écrits et bulletins de notes. Le troisième cas concerne, comme le dit Tellenbach, des gens ayant des problèmes psychiques, des difficultés avec la langue, des coups du sort, des trous de mémoire, des crises d'angoisses ou des phobies ne leur permettant pas d'exploiter toutes leurs compétences et qui échoueront.

**Les apprenties et apprentis se trouveront aussi désemparés lors des examens écrits que des examens pratiques.**

Le côté dramatique de ces situations est indéniable. Cependant, Tellenbach met en avant la structure rigide des examens écrits en école sans parler des conditions des examens pratiques. Bien que ceux-ci se déroulent dans l'entreprise formatrice, ils n'en

✉ Newsletter Transfer



Dans notre newsletter, nous vous informons toutes les trois semaines des nouveaux articles publiés dans Transfer. L'abonnement est gratuit ; vous pouvez le résilier à tout moment sans formalité.

Nom

Adresse e-mail

Langue de la newsletter

Deutsch

Français

Italiano

 Je m'abonne à la newsletter gratuite

Abonner

trouver plus de sens dans les examens qu'ils effectuent et peut ainsi fournir la preuve, dans un autre contexte, de leurs connaissances du métier.

Cependant, l'examen final doit rester un incontournable de la formation, tant pour obtenir une AFP, un CFC, un brevet, un bachelor que son permis de conduire. La proposition émise par Tellenbach – passer d'un examen écrit vers des notes modulaires combinées à un contrôle continu – me semble risquée.

Tellenbach propose un examen final selon le système du TPI (travail pratique individuel). Le TPI est, théoriquement, la combinaison idéale entre l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises. C'est un travail transversal qui permet de mobiliser les compétences acquises sur les trois lieux de formation. La rédaction du travail mobilise ce qui a été appris en école professionnelle, le savoir pratique acquis au sein de l'entreprise formatrice de même qu'une très grande ouverture d'esprit. Par la proposition du projet en commun accord avec la formatrice ou le formateur en entreprise, le travail est toujours situé selon l'expérience vécue au sein de l'entreprise formatrice.

Cependant, l'évaluation du travail est réalisée par les expertes et experts des examens pratiques qui sont principalement issus du monde des entreprises et dont l'évaluation est axée sur une employabilité des apprenties et apprentis. En validant le titre par ce biais uniquement, je crains pour la perméabilité de la formation vers une

✉ Newsletter Transfer

✕

Dans notre newsletter, nous vous informons toutes les trois semaines des nouveaux articles publiés dans Transfer. L'abonnement est gratuit ; vous pouvez le résilier à tout moment sans formalité.

Nom

Adresse e-mail

Langue de la newsletter

Deutsch

Français

Italiano

 Je m'abonne à la newsletter gratuite

Abonner

titres profitent d'un traitement de faveur, risquant encore un peu plus de dévaloriser la valeur des titres de formation professionnelle initiale.

## Résumé

Ce texte se veut comme un deuxième regard en continuité de l'article de Dominique Tellenbach dans l'édition 3-2022 de Transfer. Selon un point de vue empirique, j'apporte une deuxième lecture des quatre arguments mentionnés par Tellenbach sur les examens finaux, ainsi que ma propre solution sur l'amélioration de ceux-ci. Je me focaliserai sur l'importance des examens écrits dans la procédure de qualification, afin que soient certifiés des apprenties et apprentis compétents, comme le remarque Tellenbach, mais également complets. Je définis par « complète » la personne qui dépasse le stade des connaissances procédurales, donc compétente, pour atteindre le niveau auquel on peut montrer que l'on maîtrise le métier de manière plus large que l'exécutant. Je compléterai cette idée par l'importance de prendre en compte le concept de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie. J'apporterai finalement un autre éclairage sur les arguments de Tellenbach, basé sur ma propre expérience issue du front de la vente dans le domaine du commerce de détail ainsi que des formations et évaluations que j'ai pratiquées en tant qu'expert aux examens pratiques, enseignant en école professionnelle et aux cours interentreprises.

[1] Dominique Tellenbach, 2022: Plaidoyer pour une meilleure procédure de qualification: Examens finaux dans la

✉ Newsletter Transfer



Dans notre newsletter, nous vous informons toutes les trois semaines des nouveaux articles publiés dans Transfer. L'abonnement est gratuit ; vous pouvez le résilier à tout moment sans formalité.

Nom

Adresse e-mail

Langue de la newsletter

Deutsch

Français

Italiano

Je m'abonne à la newsletter gratuite

Abonner